

## **ARTICLE 18      LOCATION DE SALLES**

18.1 Tous les coûts incluent les taxes.

<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>GRANDE SALLE</b>	<b>2025</b>
Après funérailles (défunt résident)	Gratuit
Locations diverses: réunion, repas, gala, financement, après-funérailles, etc.	165 \$
Cours (tarif horaire)	55 \$
Clinique de sang/vaccination	Gratuit

<b>CENTRE MULTIFONCTIONNEL</b>	<b>Tarif/heure Résident 2025</b>	<b>Tarif/heure Non-Résident 2025</b>
<b>Gymnase double 25M X 36M</b>		
Activités ou sports ou réunions ou conférences, dîner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles pour non-résident	78 \$	156 \$
<b>Gymnase simple (25 m X 18m)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, Diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles pour non-résident	39 \$	78 \$
<b>Terrain de badminton, de tennis, ping-pong et billard</b>		
Sports (pickleball, badminton, basket si prend un terrain badm., etc.)	15 \$	30 \$
Tennis	24 \$	48 \$
Jeux de fléchettes et billard	Gratuit	12 \$
<b>Trois salles polyvalentes (complet) 9.5m X 22.5</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles	39 \$	78 \$
<b>Deux salles polyvalentes 9.5m X 15m</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles	31 \$	62 \$
<b>Une salle polyvalente 7.5mX 9.5m</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles)	23 \$	46 \$
<b>Centre sportif complet</b>	132 \$	264 \$
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles		
<b>Rez-de-chaussée (sans les salles et le gymnase)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles	45 \$	90 \$

<b>2<sup>e</sup> étage (sans ou avec terrasse)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles	45 \$	90 \$
<b>Terrasse (12 X 27m) (partie recouverte par un toit : 6,5 m X 19m)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles	39 \$	78 \$
<b>Salon (7 m X 8m)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles	23 \$	46 \$
<b>Salle de ski de fond (sans la section de l'entrepôt)</b>		
Activités ou sport ou réunions ou conférences, diner ou souper, Souper et soirée, Soirée dansante, gala, exposition, après funérailles	27 \$	54 \$

## 18.2 FUNÉRAILLES

Les locations pour les funérailles sont gratuites pour les résidents de Beaupré. (Étage ou rez-de-chaussée ou salle).

Pour les non-résidents, se référer à la colonne « tarif/heure non-résident ».

## 18.3 RABAIS

Un rabais de 10% est accordé pour toute location de plus de 12 semaines consécutives.

## 18.4 DÉPÔT POUR LOCATION DE SALLE

Pour toute location privée (autres que des activités sportives) :

- Un dépôt de 200 \$ est demandé pour des locations de 1-99 personnes.
- Un dépôt de 500 \$ est demandé pour des locations de plus de 100 personnes

## 18.5 TARIFICATION SUPPLÉMENTAIRES

Pour toute location de salle excédent les heures d'ouverture du CMB, une tarification supplémentaire de 35 \$/h sera facturée.

## **ARTICLE 19**      **BIBLIOTHÈQUE**

19.1 Les frais pour la perte et les bris des biens de la bibliothèque sont facturés aux coûts réels plus taxes.

## **ARTICLE 20**      **SKI DE FOND ET RAQUETTE**

<b>Ski de fond et raquette</b>	<b>Pour tous 2025</b>
Coût pour la saison : adulte/ado de 14 à 17 ans	35 \$
Billet de jour/adulte/Ado	7 \$
Enfant moins de 14 ans	Gratuit
Location équipement ski de fond ou raquette/adulte/ado	10 \$
Location équipement ski de fond ou raquette/enfant moins de 14 ans	Gratuit

## **ARTICLE 21**      **CENTRE AQUATIQUE**

### **ARTICLE 21 A**      **COURS DE NATATION**

<b>Cours de natation</b>	<b>Durée</b>	<b>Par session 8 semaines</b>	<b>Par session 10 semaines</b>
Parent-enfant 1 à Nageur 2	30 minutes	53 \$	66 \$
Nageur 3 à Nageur 6	45 minutes	70 \$	86 \$
Jeune sauveteur initié et averti	55 minutes	84 \$	106 \$
<b>Cours de natation privés</b>		<b>Coût à la fois</b>	
3 à 5 ans	30 minutes	24 \$/fois	N/A
6 ans et plus	45 minutes	42 \$/fois	N/A
18 ans et plus	30 minutes	67 \$/fois	N/A

### **ARTICLE 21 B**      **BAINS LIBRES**

<b>Bains libres</b>	<b>À la fois</b>	<b>Carte annuelle</b>
Enfant moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant/adulte et aîné	4 \$	105 \$
Famille**	N/A	200 \$
Carte de 10 bains	36 \$	N/A

\*\* La carte familiale inclut les couples ou parent(s) avec enfant résidant à la même adresse.

**ARTICLE 21 C      COURS AQUAFORME (MISE EN FORME)**

<b>AQUAFORME</b>	<b>PAR SESSION</b>
Ados : 12-17 ans	60 \$
Adulte : 18-59 ans	120 \$
Aînés : 60 ans et plus	104 \$

**ARTICLE 21 D      LOCATION DE LA PISCINE POUR LE SCOLAIRE, LES CPE ET L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES**

Écoles primaires des Beaux-Prés, de la Pionnière et l'Éveil ainsi que l'École secondaire Mont Sainte-Anne seulement, les CPE, l'Association bénévole Côte-de-Beaupré et l'École aux adultes.

	<b>À l'heure 2025</b>
Location de la grande piscine	143 \$
Location du bassin récréatif	105 \$

**ARTICLE 21 E      COURS DE FORMATION**

<b>Cours</b>	<b>Coût par formation 2025</b>
Étoile de bronze	115 \$
Médaille de bronze	160 \$
Croix de bronze	195 \$
Premiers soins général	140 \$
Sauveteur national	240 \$
Moniteur en sécurité aquatique	310 \$
Requalification Sauveteur	120 \$
Renouvellement Moniteur	120 \$

La Ville de Beaupré adhère au programme de subvention du gouvernement : gratuité. S'il n'y a pas de subvention, cette tarification s'applique.

**ARTICLE 22      CAMP DE JOUR**

<b>Camp de jour / enfants et préados</b>	<b>Résident 2025 Coût/semaine</b>	<b>Non-résident 2025 Coût/semaine</b>
1er enfant	67 \$	225 \$
2e enfant (-10%)*	60 \$	225 \$
3e / 4e / 5e / 6e enfant (-25%)*	50 \$	225 \$
<b>Service de garde – camp de jour</b>		
Service de garde	15 \$	25 \$

\*Pourcentage de rabais au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> enfant s'applique seulement aux résidents

**Pénalité de 35 \$ / enfant pour les inscriptions après la date limite soit le 21 mai 2025**  
**Pénalité de 5\$ / 15 minutes de retard au service de garde (après l'heure de fermeture)**

**ARTICLE 23            SEMAINE DE RELÂCHE**

Semaine de relâche	Résident	Non-résident
Enfant / 5 jours	120 \$ - 140 \$	290 \$
Enfant / jour	20 \$ - 40 \$*	58 \$

\*La tarification sera déterminée selon l'activité.

**ARTICLE 24            TERRAIN DE BALLE**

Terrain de balle	Tarif horaire
Lundi au vendredi	30 \$ /heure
Samedi	45 \$ / heure
Dimanche	60 \$ / heure

**ARTICLE 25            TENNIS**

Terrains de tennis	Tous
Sans ou avec réservation	Gratuit
Cours tarif horaire	39 \$

**ARTICLE 26            CENTRE MULTIFONCTIONNEL CARTE D'ACCÈS – CLUB DE PICKLEBALL**

Cette carte donne uniquement le droit de jouer au pickleball dans le gymnase double à des plages horaires réservées pour un total d'heures entre 12.5 et 15 h par semaine (selon l'horaire établi avec le club en semaine et l'horaire du milieu scolaire) pour une période de 36 semaines (hiver, printemps et automne) avec un minimum de 60 inscriptions. Si le gymnase est libre et en réservant la journée même, les détenteurs de cette carte pourront jouer gratuitement. **À noter que les réservations et les activités de la ville ont priorité.**

CARTE D'ACCÈS PICKLEBALL – 1 AN	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Carte d'accès adulte	237 \$	356 \$
Coût non-membre qui accompagne un membre (en dehors des heures réservés par le club)	5 \$	10 \$

**ARTICLE 27**            **CENTRE MULTIFONCTIONNEL CARTE D'ACCÈS - GYMNASSE**

La carte permet d'avoir accès à toutes les activités libres intérieures **en tout temps durant les heures d'ouverture du centre** sans payer de frais pour les éléments suivants : activités sportives dans le gymnase (sauf tennis), location d'équipement (sports de raquettes), ainsi que des activités de grands groupes organisées par la ville et qui ont lieu. **À noter que les réservations et les activités de la ville ont priorité.**

<b>CARTE D'ACCÈS GYMNASSE <u>FORFAIT 6 MOIS</u></b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON-RÉSIDENT</b>
Carte d'accès adulte	88 \$	176 \$
Carte d'accès jeune résident (moins de 18 ans)	44 \$	88 \$
Carte d'accès familiale**	177 \$	354 \$
<b>CARTE D'ACCÈS GYMNASSE ANNUELLE</b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON-RÉSIDENT</b>
Carte d'accès adulte	127 \$	254 \$
Carte d'accès jeune résident (moins de 18 ans)	63 \$	126 \$
Carte d'accès familiale**	246 \$	492 \$

\*\* La carte familiale inclut les couples ou parent(s) avec enfant résidant à la même adresse.

**ARTICLE 28**            **LOCATION DE GYMNASSE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT SAINTE-ANNE**

	<b>Résident 2025</b>	<b>Non-résident 2025</b>
Gymnase simple et palestre	39 \$	78 \$
Gymnase double	78 \$	156 \$
Un terrain de badminton	15 \$	30 \$

**ARTICLE 29**            **TARIFICATION AUTRES ACTIVITÉS**

29.1 Pour tous cours offerts par le Service des loisirs, le prix fixé sera calculé en fonction des coûts réels engagés pour la tenue de l'activité majoré de 25 % et divisé par le nombre minimum de participants exigés.

29.2 Tarification à la carte

Pour tous cours offerts par le Service des loisirs, le prix fixé pour une activité à la carte est de 16 \$/cours. Pour les cours d'aquaforme seulement, la tarification sera de 20 \$/cours.

### 29.3 Tarification pour les résidents de 17 ans et moins

Pour un cours ou une activité organisée par la Ville de Beaupré, une réduction de 50 % sur le coût d'inscription est appliquée. Non applicable pour les cours de natation.

### 29.4 Jardin communautaire

Le coût de location d'un lot est de **50 \$**.

### 29.5 Frais d'administration – activité et camp de jour

Des frais d'administration de 15 % seront chargés à toute personne inscrite à une activité, qui l'annule avant que l'activité commence officiellement sauf sur présentation d'un billet médical. Aussitôt que l'activité a commencé, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un billet médical. Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de cours écoulés.

Il en est de même pour le camp de jour sauf que la date de référence sera le premier jour du camp de jour (normalement en juin).

### 29.6 Tarif pour les employés non-résidents de la Ville

Les employés non-résidents de la Ville bénéficient du tarif résident pour toutes les activités de loisirs incluant les activités du centre aquatique. De plus, les employés du centre aquatique seront admis gratuitement aux bains libres.